

gurez-vous un précipice de plus de quinze pieds de hauteur que présente ce chemin sur une assez grande étendue, le long de la rivière, et vous aurez une faible idée du danger auquel nous sommes exposés journellement.

» Et comment concevoir que depuis long-tems on n'ait pas songé à réparer ce chemin et à lui donner une autre direction en l'élargissant du côté de la montagne, surtout lorsqu'on pense que la majeure partie des charbons qui sont usés par les forges de Berg et de Bissen, que presque toutes les pierres de taille qui sont employées à la bâtisse dans cette contrée, arrivent par cette communication. On doit même s'étonner que des malheurs plus fréquens n'arrivent pas tous les jours. »

— Le 30 avril dernier, le garde-champêtre de Plennevaux (commune de Fays-les-Veneurs), en faisant sa tournée, a trouvé, au lieu dit le Cul-des-Aiwées, le cadavre d'une petite fille de 6 à 7 mois. Cette enfant paraissait y avoir été abandonnée, car elle était bien emmaillottée et couverte de manière à être préservée du froid. Néanmoins, elle en fut victime, et elle venait d'expirer au moment où le garde arriva sur les lieux. L'autorité a procédé selon la loi et l'on informe pour connaître l'auteur de ce crime.

— Le 7 de ce mois, la maréchaussée a ramené à Luxembourg le commis des bureaux de l'arsenal, soupçonné d'avoir soustrait un sac de 400 écus de Prusse, le 27 septembre 1828, et dont nous avions annoncé la fuite au n° 80 de ladite année : il se nomme Dreyeich. Jusqu'à présent il est au pouvoir de l'autorité militaire qui, probablement, fera instruire son procès d'après les lois prussiennes.

— Les habitans du Grand-Duché sont appelés, par arrêté de S. Exc. le conseiller-d'état gouverneur, du 5 de ce mois, à se faire inscrire, dans leurs communes respectives, pour le service des gardes communales en 1829. L'inscription concerne tous ceux qui sont nés le 1^{er} janvier 1804 et depuis jusqu'au 31 décembre de la même année, et ceux qui, par l'effet de circonstances prévues par la loi, sont dans l'obligation de concourir, cette année, au service dont il s'agit.

— S. M. a nommé bourgmestre de la commune de Hachville, M. Jean-François Laporte, membre du conseil de cette commune.

— On dit que le budget décennal sera discuté dans quelques jours, et que le ministère retirera le code d'instruction criminelle. On répand à Bruxelles des bruits de changemens ministériels. M. Asser est parti pour La Haye.

— Depuis quelques jours circule sourdement le bruit d'un projet qui, s'il est exécuté, fera une grande sensation ; il paraît qu'une partie du haut clergé de la Belgique a en vue de généraliser un plan d'après lequel le clergé catholique renoncerait spontanément à jouir de la faveur d'être salarié par l'état, et d'en recevoir une rétribution. D'après ce plan, chaque paroisse pourvoirait elle-même à l'entretien de ses curés et de ses vicaires, à la construction et à la réparation de l'église, etc.

Ce qui est certain, c'est que plusieurs articles du *Globe*, de l'*Ultramontain* et d'autres journaux philosophiques et religieux, avidement et sans commentaires transcrits dans le *Catholique des Pays-Bas*, donnent une grande consistance à la réalité de ce projet. (Journal de Gand.)

Voilà de ces bruits qui semblent d'autant plus sujets à caution que leur objet se lie intimement aux plus graves questions d'ordre social. Pour le démontrer, il suffit de considérer qu'en permettant au clergé de se laisser salarier par les paroisses, le gouvernement renoncerait à une prérogative dont il ne peut se passer, ni dans l'intérêt des citoyens auxquels il imposerait une nouvelle charge, ni dans celui de l'état auquel il importe que le clergé soit soumis, ni dans celui du clergé même qui se trouverait en contact avec les habitans pour ses besoins matériels, ce qui amènerait infailliblement des collisions dangereuses à la paix publique et à la dignité du sacerdoce.

— S. M. vient de décider que toute demande d'indemnité pour perte de bétail, sans que l'abattage ait été constaté, serait rejetée à l'avenir, quelles que puissent être les raisons alléguées dans ces demandes.

— Le dernier numéro du *Philantrope* donne, sur la situation des colonies agricoles les documens les plus satisfaisans, et fait connaître plusieurs actes de bienfaisance auxquels on ne saurait trop donner de publicité.

Le premier est relatif à un emprunt de 150,000 fl., négocié à Amsterdam au profit de la société, et pour lequel S. A. R. le

prince Frédéric des Pays-Bas a bien voulu se porter particulièrement caution.

Le second est un don de 1,700 florins fait par Aug. Clavaureau, de Maestricht, ladite somme provenant d'une souscription à sa traduction d'un poème de Tollens, intitulé : *les Bataaves à la nouvelle Zemble*.

Le troisième est un don de 2,000 florins fait à la société de bienfaisance des provinces septentrionales, par le sieur Philippe Bousquet, mort à Amsterdam le 28 janvier dernier. Ce généreux philanthrope a demandé à être enterré aux colonies, dans le lieu de la sépulture générale, et a mis pour condition de sa dotation qu'à environ deux aunes de distance de sa tombe, il soit planté deux arbres fruitiers, dont les fruits seront vendus publiquement et à l'enchère ; que ces arbres soient renouvelés quand ils viendront à mourir. Son but, dit-il dans son testament, a été de prouver que les lieux consacrés à l'enterrement des morts peuvent produire une nourriture saine ou au moins de bon bois pour les vivans.

Un membre de la société de bienfaisance, à Amsterdam, qui a désiré rester inconnu, a fait également un don de 500 fl.

On s'étonne moins de la prospérité croissante des colonies agricoles, lorsqu'on voit une foule de citoyens de toutes les classes rivaliser avec l'auguste fondateur et protecteur de ces établissemens, pour augmenter leurs ressources, et contribuer aux résultats vraiment incroyables qui ont été déjà atteints en si peu d'années.

— On écrit d'Odessa, 10 avril : « Tout se dispose à une conflagration sur le Danube. De part et d'autre, les puissances belligérantes multiplient les apprêts. On se borne, en attendant, à des escarmouches. Bientôt les bulletins du général Paskewitsch vont nous apprendre la reprise des hostilités en Asie. Ce chef a concentré ses troupes, et les Turcs doivent avoir pris l'offensive. »

(Gazette d'Augsbourg.)

Bibliothèque choisie des pères de l'église grecque et latine, ou Cours d'éloquence sacrée, par l'abbé Guillon.

Les tomes 11 et 12 de cet important ouvrage viennent de paraître à Bruxelles. Ils renferment les œuvres de saint Chrysostôme, le plus éloquent des pères de l'église. Dans un savant discours préliminaire, l'éditeur présente l'histoire de la prédication. Son style, plein de vigueur et de feu, est à la hauteur de la riche matière qu'il traite. La vie du saint est également un modèle de narration. Le talent de M. l'abbé Guillon, comme traducteur, brille d'une manière éclatante dans ce traité que l'assentiment des siècles a placé au rang des chefs-d'œuvre de l'éloquence antique : voilà quelles sont les matières contenues dans le tome 11. Le 12^e commence par les prédications du saint archevêque. On y admire, selon l'expression de Laharpe, un heureux mélange d'élevation et de douceur, de force et d'onction, de beaux mouvemens, et, en général, cette éloquence facile et naturelle, l'un des caractères distinctifs des siècles qui ont fait époque dans l'histoire des lettres.

L'édition de Bruxelles est aussi belle et aussi soignée que celle de Paris ; le prix en est beaucoup moins élevé. L'ouvrage est à la portée des moindres fortunes ; il doit enrichir la bibliothèque de tous ceux qui cultivent les lettres ; ceux qui par état sont appelés à la propagation des vérités du christianisme ne peuvent se dispenser d'acquérir la bibliothèque des pères de l'église.

L'ENSEIGNE DE CABARET OU LE CALEMBOURG SÉDITIEUX.

... Il était mutilé par la mitraille d'Austerlitz et par le sabre moscovite. Une large balafre partait de son front et se terminait à son oreille ; il avait perdu à Smolensk deux doigts de la main gauche ; d'affreuses douleurs causées par les bivouacs, torturaient un corps jadis si robuste !

Après bien des jours de réflexions, il se décide à tenir un cabaret ; il veut que ce soit près des invalides. Il loue un petit logement ; il y attire quelques braves, mais il veut aussi qu'une belle enseigne orne la porte d'entrée. Jean-Pierre (c'est le nom du vétéran mutilé) passe dans la rue du Bac, et voit sur un grand mur, F. D., peintre, au sixième étage. Le soldat monte, frappe à une petite porte, et à peine l'a-t-on ouverte, qu'il est dans les bras de son ancien capitaine... Voilà maintenant mes armes, lui dit celui-ci, en lui montrant ses pinces, et là sur le mur, mon sabre et mes épauettes... Comment ! vous, si brave ! si généreux ! vous qui avez été aux Pyramides, à Austerlitz, à la Moskowa !... C'est pour cela, Jean Pierre... et toi ? — Moi, je me suis fait cabaretier. — J'irai souvent boire chez toi. — Tous les jours, capitaine, tous les jours, ou morbleu j'oublie la subordination. En attendant, faites-moi une en-